

Dossier d'inscription aux épreuves de sélection 2021 AIDE SOIGNANT

Rentrée de janvier 2022

**LYCÉE DES MÉTIERS HÉLÈNE BOUCHER
INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT**
1, rue Lucien Lafforgue / BP 21121 / 31011
TOULOUSE CEDEX 6

Téléphone : 05 34 45 24 00 ou 05 34 45 24 09

E-mail : concours@hboucher.net

Site internet du Lycée : <http://helene-boucher.entmip.fr>

ATTENTION

Lire attentivement les informations avant de compléter la fiche d'inscription.
**Passé le délai du 15 octobre 2021 aucun dossier ne sera accepté et les dossiers
restant incomplets ou non conformes seront rejetés.**

SOMMAIRE

Conditions d'accès à la formation	3
Très important	3
Places ouvertes à la sélection	3
Parcours de formation	5
Calendrier de sélection et publication des résultats	5
Démarches d'inscription à la sélection	6
La sélection des candidats	6
Candidats dispensés des épreuves de sélection	7
Candidats bénéficiant d'une validation des acquis de l'expérience (VAE)	7
ASHQ de la fonction publique hospitalière et agents de service	7
Candidats à l'apprentissage	8
Liste des pièces à fournir impérativement pour constituer votre dossier de sélection	9
Règlement général pour la protection des données	10
Fiche d'inscription	11
Attestation médicale d'immunisation et vaccination obligatoires	12
Certificat médical de non contre-indication à la profession d'aide-soignant	14

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Les conditions de sélection à la formation sont celles fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux Diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture et l'arrêté du 5 février 2021 et l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications concernant l'admission dans les instituts de formation de certaines professions non médicales.

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

TRES IMPORTANT

Art. 11 : L'admission définitive dans un institut de formation d'aides-soignants est subordonnée :

A la production, AU PLUS TARD LE JOUR DE LA RENTREE, d'un **certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique** incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

A la production, AU PLUS TARD LE JOUR DE LA RENTREE, d'un **certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues.** (La vaccination contre la COVID-19 est rendue obligatoire par la loi du N° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, à compter du 15 septembre 2021, pour les professionnels de santé et médico-sociaux.)

APRES avoir effectué les consultations, toutes les vaccinations et les contrôles immunitaires obligatoires (sérologie et IDR), les 2 certificats à faire compléter et à nous rapporter, vous sont fournis pages 12.

A RAPPORTER IMPERATIVEMENT LE JOUR DE LA RENTREE SOUS PEINE DE NE PAS POUVOIR INTEGRER LA FORMATION

TRES IMPORTANT :

Contactez votre médecin traitant dès à présent, car 5 mois sont nécessaires pour effectuer le protocole complet des VACCINATIONS OBLIGATOIRES POUR ENTRER EN FORMATION

PLACES OUVERTES A LA SELECTION

Les places ouvertes en formation d'aide-soignant sont autorisées par un agrément régional annuel.

Pour l'année janvier 2022 - juin 2023

CAPACITE TOTALE de 38 places.

=> Modalités d'inscription page 8

Le nouvel arrêté du 12 avril 2021 prévoit un minimum de 20 % de places réservées aux ASHQ et agents de services.

Cette limite ne s'applique pas aux candidats inscrits dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (VAE) et aux apprentis.

Sont dispensés de sélection, dans la limite des places disponibles :

→ Les **candidats en post-VAE** (validation des acquis de l'expérience)

=> Modalités d'inscription page 7

→ Les **candidats à l'apprentissage**, titulaires d'un **baccalauréat ASSP ou SAPAT**, âgés de **moins de 30 ans et pouvant produire un contrat d'apprentissage signé.**

=> Modalités d'inscription page 7

Un candidat qui voudrait faire sa formation en apprentissage mais n'a pas encore d'employeur doit s'inscrire aux sélections (modalités d'inscription page 8). Son dossier sera examiné et il sera accompagné dans ses démarches de recherche d'employeur.

→ Les **candidats ASHQ ou agents de service** (établissements privés ou publics), pouvant justifier :

- D'une **ancienneté de service cumulée d'au moins un an (équivalent temps plein)**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médicosociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

- D'une **ancienneté de 6 mois aux mêmes conditions ET de l'attestation de formation 70H « participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée ».**

=> Modalités d'inscription page 7

PARCOURS DE FORMATION

Diplômes ouvrant droit à une dispense des unités de formation et parcours complet	Blocs 1- 2- 3 -4 -5 et Unités de formation à valider	Total heures et Nombre de semaines
Parcours de formation complet	1-2-3-4-5-6-7-8-9-10	1540H dont 44 semaines 770h de théorie dont 22 semaines 770h de stages dont 22 semaines
DEAP 2006 (Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture) DEAP 2021	1-2-3-4-7-10 1 - 2 - 3 - 4	574H dont 17 semaines 329h de théorie dont 10 semaines 245h de stages dont 7 semaines 469H dont 14 semaines 224h de théorie dont 7 semaines 245h de stages dont 7 semaines
DEA (Diplôme d'État d'Ambulancier) ou CCA (Certificat de Capacité d'Ambulancier)	1-2-3-4-6-7-8-9-10	1169H dont 34 semaines 574h de théorie dont 17 semaines 595h de stages dont 17 semaines
DEAMP DEAVS MCAD DEAES 2016 DEAES 2021	1-2-3-4-5-7-8-10 1-2-3-4-7-8	973H dont 28 semaines 553h de théorie dont 16 semaines 420h de stages dont 12 semaines 875H dont 25 semaines 455 de théorie dont 13 semaines 420h de stages dont 12 semaines
TP AVF	1-3-4-7-8-9-10	1162H dont 34 semaines 567h de théorie dont 17 semaines 595h de stages dont 17 semaines
BAC ASSP 2011	3 - 4 - 5	721H dont 21 semaines 371h de théorie dont 11 semaines 350h de stages 10 semaines
BAC SAPAT	3-4-5-8-9-10	1001H dont 29 semaines 511h de théorie dont 15 semaines 490h de stages dont 14 semaines

CALENDRIER DE SELECTION ET PUBLICATION DES RESULTATS.

Mise en ligne du dossier d'inscription à la sélection	Mercredi 1er septembre 2021 Le dossier doit être envoyé par voie dématérialisée à l'adresse suivante : concours@hboucher.net
Clôture de la sélection et de dépôt de dossier dématérialisé	Vendredi 15 octobre 2021 à minuit
Affichage des résultats d'admission	Mardi 30 novembre 2021 à l'accueil du lycée et sur notre site internet : http://helene-boucher.entmip.fr

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone. Un mail sera adressé aux candidats.

Vous devez confirmer par retour mail votre souhait d'entrée en formation et du maintien de votre candidature jusqu'au jeudi 9 décembre 2021. Le candidat qui n'a pas donné son accord écrit sera considéré comme ayant renoncé à son admission et sa place sera proposée au candidat suivant inscrit en liste complémentaire.

DEMARCHES D'INSCRIPTION A LA SELECTION

INSCRIPTIONS

L'inscription doit être réalisée en ligne entre le 1er septembre 2021 et le 15 octobre 2021. Les documents en format PDF sont à adresser à l'adresse suivante : concours@hboucher.net

LA SELECTION DES CANDIDATS

La sélection des candidats est effectuée par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical, **sur la base d'un dossier et d'un entretien** destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat au regard des attendus et critères nationaux :

Attendus	Critères
1. Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	1.1. Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
2. Qualités humaines et capacités relationnelles	2.1. Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	2.2. Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	2.3. Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
3. Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	3.1. Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	3.2. Pratique des outils numériques
4. Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	4.1. Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	4.2. Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
5. Capacités organisationnelles	5.1. Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

CANDIDATS BENEFICIANT D'UNE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Les candidats seront admis en formation dans la limite des capacités de stage en lien avec les modules à valider.

Pièces du dossier à déposer en ligne :

- la fiche d'inscription complétée et signée (page 10)
- Une pièce d'identité.
- Une lettre de motivation manuscrite.
- Un curriculum vitae.
- Un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.
- La notification par la DRJSCS des modules acquis par VAE.

L'inscription doit être réalisée en ligne du 1er septembre 2021 au 15 octobre 2021. Les documents en format PDF sont à adresser à l'adresse suivante : concours@hboucher.net

ASHQ DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE ET AGENTS DE SERVICE

Les candidats exerçant comme ASH doivent envoyer les pièces suivantes (photocopies):

- la fiche d'inscription complétée et signée (page 10)
- Une pièce d'identité
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation
- Les attestations de travail justifiant d'une ancienneté de service effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes : 1 an à temps plein ou 6 mois à temps plein si attestation 70H ASH.
- Le cas échéant, l'attestation de formation des 70H ASH.

L'inscription doit être réalisée en ligne du 1er septembre 2021 au 15 octobre 2021. Les documents en format PDF sont à adresser à l'adresse suivante : concours@hboucher.net

CANDIDATS A L'APPRENTISSAGE

Candidats à l'apprentissage (accès restreint aux seuls candidats titulaires d'un bac professionnel ASSP ou SAPAT)

Les candidats à l'apprentissage doivent envoyer les pièces suivantes (photocopies):

- la fiche d'inscription complétée et signée (page 10)
- Un contrat d'apprentissage rempli et signé par un employeur ou d'un engagement écrit du futur employeur.
- Une photocopie du baccalauréat ASSP ou SAPAT
- Une pièce d'identité
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation

L'inscription doit être réalisée en ligne du 1er septembre 2021 au 15 octobre 2021. Les documents en format PDF sont à adresser à l'adresse suivante : concours@hboucher.net

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE SELECTION (cursus complets et partiels)

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus

- la fiche d'inscription complétée et signée (page 11)
- 1 photo d'identité
- une copie d'une pièce d'identité (recto verso)
- une lettre de motivation manuscrite
- un curriculum vitae
- Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document ne doit pas excéder deux pages.

Selon la situation du candidat :

- Pour ceux qui présentent une dispense de la formation (cf. p.5) : la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- Pour les bacheliers : la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires et appréciations de stage en votre possession
- Pour ceux ayant une expérience professionnelle : les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Pour les ressortissants étrangers, un **titre de séjour valide à l'entrée en formation**. Lorsque le **niveau de français à l'écrit et à l'oral** ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessous, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leur leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, une **attestation de niveau de langue français B2***. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
- Vous pouvez joindre **tout autre justificatif** valorisant un engagement (service civique) ou une expérience personnelle (associative, sportive, etc.) en lien avec la profession d'aide-soignant ou attestant de l'acquisition de compétences utiles pour l'exercer. Une attestation CléA (socle de connaissances et de compétences professionnelles) peut par exemple venir attester certaines connaissances et aptitudes, pour les candidats sans diplôme ni titre.
- Pour les candidats en situation de handicap : vous pouvez demander un aménagement des conditions de l'entretien.

*Le cadre européen de référence pour les langues (CECRL) est un classement qui permet de définir son niveau de maîtrise d'une langue étrangère. Différents organismes délivrent cette attestation sur Toulouse :

- Alliance Française : www.alliance-toulouse.org

- AMS Grand Sud : www.ams-grandsud.com

- Institut Universitaire de Langue et Culture Françaises : www.ict-toulouse.fr/fr/etudiantetranger/iulcf/diplomes-et-tests.html

- Langue Onze Toulouse : www.langueonze.com

Selon la formation à laquelle ils s'inscrivent, les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

Nous collectons des données personnelles vous concernant qui font l'objet d'un traitement informatisé. La base légale de ce traitement est réalisée dans le respect des obligations légales relatives au Règlement Général sur la Protection des Données dont les dispositions sont applicables depuis le 25 mai 2018. Les données personnelles vous concernant sont utilisées dans le cadre de la gestion de votre dossier d'inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en Institut en Formation Aides-Soignants et sont à l'usage exclusif des instituts de formation. Ces données sont conservées pendant 5 ans puis supprimées. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposerez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de l'institut de formation par courrier ou par mail à l'adresse suivante: ifas.ifap.heleneboucher@gmail.com.

Une réclamation peut également être réalisée auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

FICHE D'INSCRIPTION

INSTITUT DE FORMATION AIDE SOIGNANT 2022/2023

NOM DE NAISSANCE:.....

NOM D'USAGE :.....

PRENOMS :.....

DATE DE NAISSANCE :.....

LIEU DE NAISSANCE :.....

..... Dépt :

SEXE : masculin féminin

NATIONALITE :.....

ADRESSE :.....

.....

CODE POSTAL :

VILLE :.....

.....

N° TELEPHONE :

MAIL :

Situation actuelle :

Demandeur d'emploi Pôle Emploi

Mission Locale

Cap Emploi

Continuité de parcours scolaire

ASHQ (1 an temps plein minimum)

Agent de service (1 an temps plein minimum)

Autre :

Diplômes ou attestations :

BAC ASSP

BAC SAPAT

Autre BAC

DA ou CAA

TP AVF

AMP

Autre

DEAP

DEAVF

DEAVS

MC aide à domicile

DEAES

ASH formation 70h

RESERVE A L'INSTITUT

Pièce d'identité en cours de validité

Titre de séjour valide

Lettre de motivation manuscrite

Curriculum Vitae

Document manuscrit relatant une situation professionnelle ou projet professionnel

Copie du ou des diplômes

Copie du ou des relevés ou bulletins scolaires

Attestation de travail, appréciations

Attestation formation ASH 70h

Niveau de langue B2

2 Photos d'identité

Je certifie avoir plus de 17 ans au 02/01/2022.

Je demande mon inscription et accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves de sélection.

Je m'engage à suivre la totalité de la formation.

En cas de dispenses demandées, elles seront étudiées par l'institut.

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations mentionnées sur ce document.

Les résultats peuvent être diffusés sur le site de l'institut. La réglementation vous autorise à vous opposer à ce que votre nom apparaisse. Merci de cocher la case correspondant à votre choix :

affichage autorisé

affichage non autorisé

Fait à _____, le _____

Signature

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - Lycée des métiers Hélène Boucher

Attestation Médicale d'Immunisation et Vaccinations obligatoires

A compléter par le médecin traitant

Filière :

- Aide soignant
 Auxiliaire de puériculture

NOM :

NOM DE NAISSANCE :

Prénom :

Date de naissance :

Dép. de naissance :

Commune de naissance :

Tel :

Mail :

Avant votre entrée en formation, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différents risques infectieux. **Si vous n'êtes pas à jour des vaccins obligatoires, vous ne serez pas autorisé(e) à vous rendre en stage.** Les tableaux suivants doivent être complétés par votre médecin

Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite (dTP)* / Diphtérie - Tétanos - Polio- Coqueluche (dTPca)

Dernier Rappel dTP => date :/...../.....

Dernier Rappel dTPca => date :/...../.....

Nom :

Nom :

Hépatite B*

Joindre les résultats sérologiques quelle que soit la date.

Rappel des conditions d'immunisation :

- 1) Ac anti-HBs > 100 UI/l (quels que soit l'historique vaccinal et l'ancienneté des résultats)
2) Ac anti-HBs ≥ 10 UI/l et Ac anti-HBc négatif (si schéma vaccinal complet)

Les différents schémas complets :

- soit classique (3 doses) : 2 doses à 1 mois d'intervalle, la 3ème au moins 5 mois après la 2ème dose.
- soit à l'adolescence (de 11 à 15 ans) : 2 doses espacées de 6 mois.
- soit accéléré (à titre exceptionnel) : 3 doses en 21 jours, rappel à 1 an.

1^{ère} injection => Date/...../..... Nom :

2^{ème} injection => Date/...../..... Nom :

3^{ème} injection => Date/...../..... Nom :

Injections supplémentaires => Date/...../..... Nom :

=> Date/...../..... Nom :

=> Date/...../..... Nom :

Tuberculose (vaccination non obligatoire à compter du 1er avril 2019)

BCG => date :/...../.....

Test tuberculinique (IDR) de mois de 3 mois => taille de l'induration (mm) :

COVID 19* Joindre une copie du pass sanitaire.

Vaccination => Date/...../..... Nom :

=> Date/...../..... Nom :

Certificat de rétablissement => Date du certificat :/...../..... Type (PCR ou test antigénique) :

Certificat de contre indication à la vaccination avec une date de validité transmise à la CPAM en vue de la délivrance du Pass sanitaire => Date/...../.....

Nota bene : Selon le calendrier vaccinal en vigueur, pour les professionnels de santé, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rougeole, la rubéole, la varicelle et la grippe saisonnière.

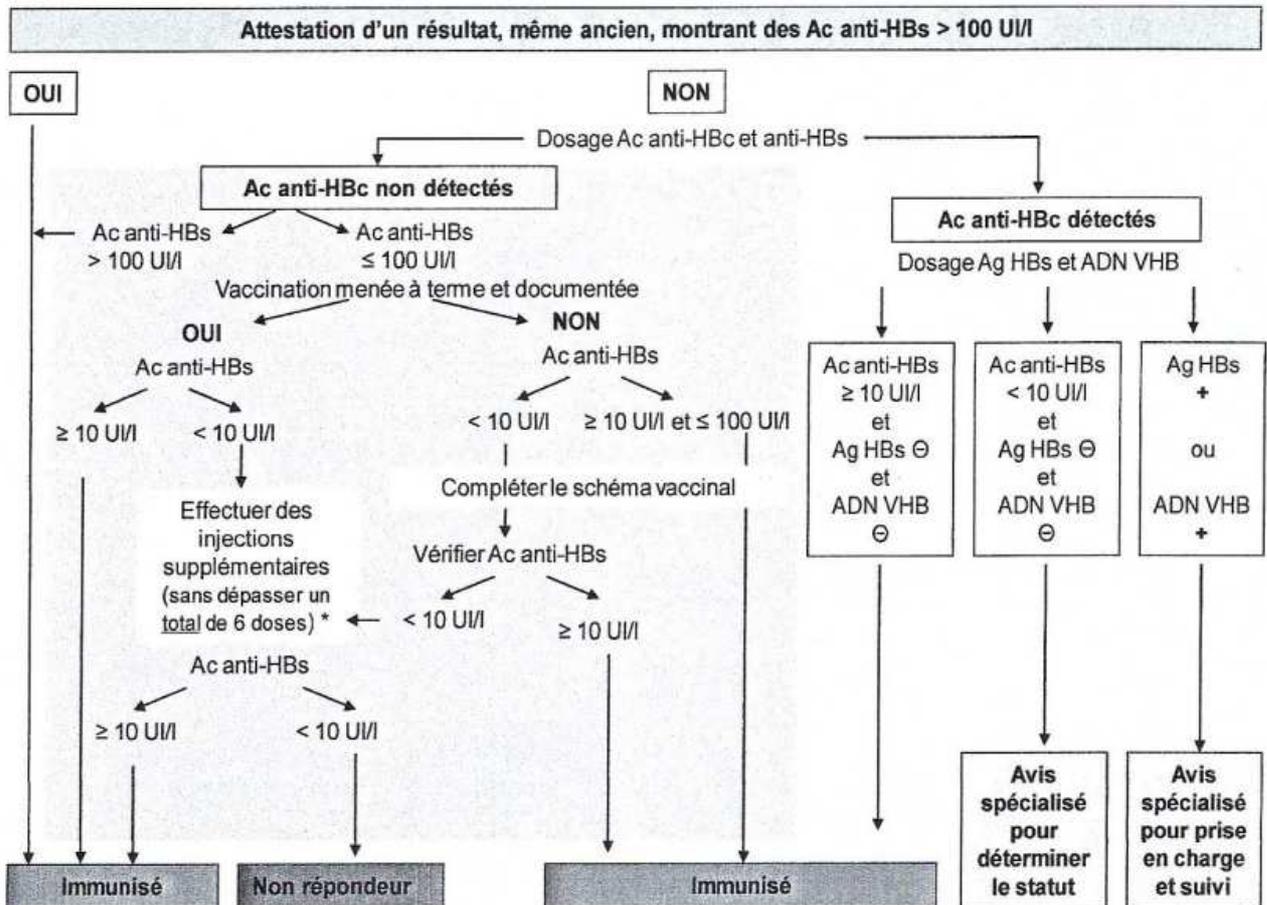
Je soussigné Dr certifie que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts.

Fait le :

Signature et cachet du médecin :

* Obligatoire

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Textes de référence

- Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)
- Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiques
- Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP
- Calendrier vaccinal en vigueur (cf. Site du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/vaccinations-vaccins-politique-vaccinale.html>)



CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PROFESSION D'AIDE-SOIGNANT

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux Diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture et arrêté du 5 février 2021 et arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications concernant l'admission dans les instituts de formation de certaines professions non médicales

Je soussigné(e),

Docteur.....
médecin agréé, certifie avoir examiné ce jour,

M.

J'atteste que le (la) candidat(e) ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant.

Fait à, le

Cachet et signature
Du médecin agréé (contrôle médical)